

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 5 novembre 2008

<b>OBJET</b>
<i>de la Délibération</i>
*****
<b>NUMERISATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES - DEMANDE DE SUBVENTIONS</b>

**Date de convocation du Conseil Municipal**

30 octobre 2008

**Date d'affichage** : 30 octobre 2008

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33

**Président de la Séance** : Monsieur LE ROCH, Maire

**Secrétaire de Séance** : Mademoiselle ORINEL

**Etaient présents**

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir**

M. JARNO à Mme DORE-LUCAS  
M. LE BOTLAN à M. LE DORZE  
Mme PEDRONO à Mme DONATO-LEHUEDE  
Mme ROUILLARD à M. PERESSE  
M. DERRIEN à Mme LE STRAT

# NUMERISATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES - DEMANDE DE SUBVENTIONS

## Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS

La numérisation de documents d'archives a pour objectif de diffuser plus largement ces documents, tout en assurant leur conservation matérielle.

Pour l'année 2009, le programme de numérisation prévoit :

- la numérisation des registres de délibérations de 1902 à 1971. Cette opération fait suite à la numérisation en 2008 des registres de délibérations de 1713 à 1901,
- la numérisation des registres paroissiaux de la trêve de Stival les plus anciens, à savoir les registres portant sur les années 1624-1656, 1669-1692, 1692-1707, 1707-1719. Ces registres sont des exemplaires uniques qui ne figurent ni dans les collections papier, ni dans les documents numérisés des Archives départementales du Morbihan. Ils sont donc très demandés par les généalogistes.

### Nous vous proposons :

- d'accepter ce programme de numérisation,
- d'autoriser le Maire à demander des subventions auprès du Ministère de la culture, du Conseil régional et du Conseil général.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 6 novembre 2008**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**